

Les négociations ont démarré !

Janvier 2018

■ Depuis l'annonce des négociations concernant la plaque de Roissy, SUD a indiqué au personnel qu'il serait totalement transparent sur ce dossier ■ Vous avez donc entre les mains le premier numéro du journal « *L'écho des négos* » destiné au personnel du HUB, de la PIAC mais aussi de Cargo 8 ■ Cela permettra que l'ensemble des personnels soit au courant de ce qui se dit dans les négociations et que chacun-e puisse se déterminer avec tous les éléments en main ■ Une première réunion plénière (avec tous les syndicats) a eu lieu le mardi 9 janvier ■ Vous trouverez ci-dessous les principaux éléments de la discussion.

Une réunion de cadrage

La DRLOI explique que cette réorganisation est dûe à l'explosion du trafic marchandise à l'import et à l'export (Petits Paquets et Colis), à l'obsolescence et l'inadaptation des équipements et à la saturation des sites actuels. La restructuration concerne les trois centres de la plaque ROISSY (HUB, PIAC, Cargo 8) et va chambouler une bonne partie du personnel. Au final, entre 3 et 400 personnes vont être impactées. En effet, la DRLOI souhaite que le HUB devienne un centre Export + API et que la PIAC devienne un centre spécialisé dans la prise en charge de l'ouverture Import. Cela implique des transferts de trafic en nombre et un jeu de chaises musicales entre les flux qui partent et ceux qui arrivent (voir ci-dessous). Il en est de même pour le personnel puisque lors des premières discussions, la DRLOI veut **obliger** le personnel concerné à suivre le trafic, afin de garder les compétences. Concernant le calendrier des discussions, la DRLOI veut aller vite puisqu'elle souhaite négocier un accord d'accompagnement social d'ici avril avec une séance de signature d'un accord prévue le 5 avril en même temps que le Comité Technique de validation.

Faire et défaire !

Bien sûr il n'y a pas assez de place actuellement à ROISSY PIAC pour absorber les trafics et les personnels à venir ainsi que pour l'installation d'une dizaine de lignes d'ouverture. Au final, il devrait y avoir environ 350 personnes sur le site, d'ici fin 2019. La DRLOI souhaite donc agrandir le centre en récupérant les 3500m² qu'elle loue à Europe Airpost (donc abattre la cloison du fond) et en récupérant les 1150m² qu'elle avait prêté à Chronopost. On revient donc au dimensionnement de l'ex-centre de ROISSY Centre Aérien Postal que les plus anciens ont connu.

Faire et défaire !

Les transferts de trafic

HUB → PIAC : Prise en charge de l'Import courrier, des Petits Paquets Internationaux et du colis
 PIAC → HUB : REFLEX et maritime DOM
 PIAC → Gonesse PIC : Import international et DOM (200 à 250 000 objets/jour)
 PIAC → Wissous PIC : Export DOM (250 à 300 000 objets/jour)
 PIAC → Chilly CEI : Import Colis (traitement)
 PIAC → STP Chelles : Import PPI (traitement)
 PIAC → les bureaux d'échange (BE) : Suisse et Italie sur la PIC Ain/Rhône

Les premiers transferts devraient s'opérer à partir de juin 2018.

Calendrier des négociations

.....
 Plénière : 31 janvier
 Bilatérale SUD : 07 février
 Plénière : 8 mars
 Comité technique : 5 avril
 Signature accord : 5 avril

L'accompagnement social

La DRLOI propose un accord d'accompagnement social pour les personnels impactés par ces restructurations (en gros tous les agents qui travaillent sur les flux de trafic concernés et dont c'est l'activité principale).

... / ...

Cet accord sera négocié avec la représentativité au niveau de la DRLOI, basée sur les élections de 2014 (rappel : CGT : 30,11 %, SUD : 25,37 %, FO : 24,79 % et CFDT : 14,82 %). Elle a déjà mis en garde sur le fait qu'elle n'était pas obligée de parvenir à un accord. S'il n'y a pas d'accord, elle procèdera à des mesures unilatérales. Dès le début des négociations, elle a tenu à prévenir qu'il n'y aurait pas d'indemnités géographiques ni fonctionnelles pour les personnels qui partiraient du HUB vers la PIAC ou vice-versa. Tout juste, elle propose ce qu'elle a appelé « une indemnité pour modification de l'environnement et des conditions de travail » qui est fixée pour l'instant entre 500€ et 1300€. Par ailleurs, comme dit plus haut, il y a obligation de suivre le trafic, sauf projet professionnel alternatif. Chaque agent devrait recevoir une notification mentionnant son nouveau lieu de travail.



Pour celles et ceux qui souhaiteraient aller à Wissous ou Gonesse, il y aura bien sûr une indemnité géographique selon les barèmes en vigueur (et à négocier). Trois propositions de poste seront faites aux agents concernés, dont deux sur le site de destination (sic).

Les positions de SUD

Allez voir ailleurs !

Les intérimaires ne sont pas la priorité de la DRLOI. On le savait. Dans cette vaste restructuration, ils et elles sont la variable d'ajustement. Il y en a environ 2 à 300 qui travaillent quotidiennement. Lorsque le premier transfert de trafic (ouverture Grande-Bretagne), actuellement traité à Cargo 8 va aller sur la PIAC en juin 2018, aucun intérimaire ne suivra ! Alors que l'on a pressé le citron de ce personnel pendant des années, on leur dit aujourd'hui d'aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte ! Pour SUD, c'est inacceptable. Nous avons demandé la cédésation du personnel intérimaire. Pascal MARTIN a répondu qu'il allait regarder s'il peut en cédésiser quelques uns. A suivre...

Nous avons, d'entrée de jeu, réitéré que nous étions opposé à tout départ de trafic du HUB comme de la PIAC, comme nous l'étions déjà lors de la création des bureaux d'échange. Nous souhaitons le maintien de tout le trafic sur le pôle. Nous nous opposons également à l'obligation qui est faite à chaque agent impacté de suivre son trafic. Il est possible de trouver des solutions pour les personnes qui ne souhaitent pas bouger avec la mise en place d'un « principe de substitution » ou sur la base du volontariat. En clair, un agent qui ne souhaite pas bouger peut laisser sa place à un autre. A cet égard, nous avons demandé que l'on nous dise, au plus tard lors de la prochaine réunion, le nombre de personnes impactées suivant les flux. Nous exigeons également que parmi les 3 propositions faites pour Wissous ou Gonesse PIC, une seule (et non pas deux) soit faite sur l'un des établissements. Nous nous opposerons, si tel est le cas, à la fermeture des nuits de la PIAC (M. MARTIN s'est donné deux mois de réflexion suite au départ des DOM). Et puis, nous sommes totalement opposés aux suppressions d'emplois contenues dans ce dossier. A cet égard, nous pensons que les intérimaires employés depuis de nombreuses années, et qui le souhaitent, doivent obtenir un CDI.

Dans cette période de grande incertitude, SUD sera vigilant, combatif et, dans tous les cas, aux côtés des collègues concernés par ce dossier.

